

LA RETRAITE MACRON, ON N'EN VEUT PAS !



« Âge pivot » : la grande entourloupe !

La comédie s'est jouée samedi 11 janvier 2020, après plus d'un mois de grève et de mobilisations, pendant que nous manifestions, à plusieurs centaines de milliers dans toute la France, à 2500 dans le département.

Le Premier ministre retire l'âge pivot pour mieux

le rétablir en avril en cadrant les négociations comme il l'avait fait pour l'assurance chômage. Il assortit ce retrait temporaire d'une injonction : que syndicats et patronat se mettent d'accord sur une solution. Sinon, il imposera l'âge pivot dès 2022.

L'âge d'équilibre est un élément central de la réforme Macron

Mais de toute façon, le recul de l'âge de départ est intrinsèque au projet de régime unique par points : le projet de loi publié par le gouvernement prévoit bien que le futur système comporte un « âge d'équilibre » à 64 ans à partir de 2027, âge indexé sur l'espérance de vie et sur l'âge moyen de départ en retraite avec l'objectif qu'il atteigne 67 ans en 2050 (rapport Delevoye).

Ce que le Premier ministre annonce retirer c'est seulement l'accélération de sa mise en œuvre dès 2022 avec une montée progressive pour atteindre 64 ans en 2027.

Mais quelle entreprise gardera ses salarié-e-s

jusqu'à 64, voire 67 ans? Combien seront encore dans l'emploi à l'âge d'équilibre, alors qu'aujourd'hui à peine la moitié de celles et ceux qui font liquider leur retraite sont au travail?

Ceux qui se prévalent de cette victoire trompent les salarié-e-s ! Ils sont pour le système par points et cherchent à aider le gouvernement à le mettre en place ! Ils n'ont jamais été aux côtés de celles et ceux qui, depuis le 5 décembre, combattent, font grève, manifestent !

Et le gouvernement maintient l'essentiel de sa réforme : détruire l'ensemble des régimes existants et créer un « système universel par points ».

La majorité de la population, l'immense majorité des salarié-e-s, rejettent la réforme Macron

Depuis le 5 décembre, grèves et manifestations se succèdent. Les cheminot-e-s et les personnels de la RATP sont en pointe, la grève est importante dans l'enseignement, elle s'installe dans les

raffineries, de nombreuses entreprises du privé ont connu des taux significatifs de grévistes lors des journées de mobilisations... Le gouvernement dit ne pas vouloir reculer, mais il est faible.

Nous pouvons le faire céder, mais pour cela il faut accentuer le rapport de forces.

PARTOUT, RÉUNISSONS-NOUS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, DISCUTONS DE LA GRÈVE, REJOIGNONS-LA.

MERCREDI 15 JANVIER :

7 h 15 diffusions massives ronds-points Orgemont, Écouflant, St Barthélemy, Beaucozéz

JEUDI 16 JANVIER

15 h Assemblée des secteurs

16 h 30 Manifestation au
RALLIEMENT

18 h 45 Spectacle sur le parvis du théâtre d'Angers

VENDREDI 17 JANVIER

20 h salle EMSTAL
Ponts-de-Cé,
concert de soutien aux
grévistes

LE PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES A ÉTÉ PUBLIÉ VOILÀ CE QUE MACRON VEUT NOUS IMPOSER :

AUJOURD'HUI

Une retraite calculée sur toute la carrière = baisse de toutes les retraites, surtout celles des plus précaires

Le calcul des retraites se fait sur la moyenne des salaires des 25 meilleures années dans le privé (tous éléments de salaires compris) et des 6 derniers mois (sans les primes) dans le public



SYSTÈME MACRON

Le calcul de la retraite se fera sur l'ensemble de la carrière, les périodes de chômage, de temps partiel, de maladie, de maternité seront incluses, ce qui pénalisera les plus précaires.

Dans ces conditions, contrairement aux annonces gouvernementales, ce sont surtout les femmes, aux carrières plus souvent hachées, aux temps partiels (souvent imposés) plus fréquents, qui seront les grandes perdantes

**Part de la richesse consacrée aux retraites « figée »
= retraites diminuées pour tous, public/privé**

Aujourd'hui, 13,8 % des richesses produites (PIB) sont consacrées au paiement des prestations de retraites. Et il y a, en 2019, un peu moins de 18 millions de retraité-e-s.

En 2050, il y aura 6 millions de retraité-e-s en plus, soit à peu près 24 millions.



Le projet du gouvernement consiste à « figer » la part du PIB consacré aux retraites pour qu'il ne dépasse plus jamais la proportion d'aujourd'hui (13,8 %). Autrement dit, mécaniquement, les pensions ne peuvent QUE baisser, en moyenne de 25 %, le même « gâteau » devant être divisé en un plus grand nombre de parts.

De plus en plus de retraités pauvres

Avec notre système de retraite, le taux de pauvreté parmi les retraité-e-s en France est le plus faible d'Europe : 7,3 %.

En Allemagne, il est de 18,7 %. En Suède, il a atteint 14,7 % depuis la mise en place de la retraite par point, modèle que Macron veut nous imposer.



Le système Macron vise à « aligner » la France sur le reste des pays d'Europe. Le taux de retraité-e-s pauvres en Europe est de 14,9 %.

Avec la retraite Macron, le taux de retraité-e-s pauvres doublera.

Pénibilité

Certain-e-s salarié-e-s exposés à des conditions de travail difficiles ou particulières bénéficient de conditions de départ précoces. C'est d'ailleurs la raison de l'existence des « régimes spéciaux » (danseuses et danseurs de l'opéra, conducteurs-trices de métro, cheminot-e-s...) ou de la « catégorie active » dans la fonction publique (aides-soignant-e-s, infirmier-e-s, collecte des déchets...)

Dans le privé, les titulaires d'un compte pénibilité peuvent bénéficier d'un départ jusqu'à deux ans plus tôt (à 60 ans)



Macron détruit tous les régimes spéciaux, la catégorie active dans la fonction publique et veut aligner tout le monde sur le système du privé. Mais avec l'âge d'équilibre à 64 ans, voire à 67 ans à terme, le « départ précoce » se ferait au mieux à 62, voire à 65 ans...

Imagine-t-on un ouvrier du bâtiment, une aide-soignante, un conducteur de train, une infirmière travaillant jusqu'à 65 ans ?

Il n'y a pas de problèmes de financement des retraites !

Le gouvernement annonce un « déficit prévisionnel » compris entre 7 et 18 milliards en 2025. Or les caisses de retraite ont 125 milliards de réserves; une simple augmentation de 1 % des cotisations retraite (0,40 % pour les salariés, 0,60 % pour les employeurs), réglerait ce déficit que le gouvernement crée de toutes pièces en figeant les salaires et en augmentant les exonérations de cotisations. Enfin, en 2019, les entreprises du CAC 40 ont versé 60 milliards de dividendes à leurs actionnaires

De l'argent, il y en a !